

COMMUNIQUE



Le 24 novembre 2006

Envoi par les administrateurs judiciaires d'un document de clarification à l'ensemble des créanciers

Eurotunnel indique qu'après avoir entendu ses créanciers et recueilli leurs observations, il a apporté les précisions et clarifications nécessaires au travers d'un addendum qui a été transmis aux créanciers par les administrateurs judiciaires. Cet addendum, qui est partie intégrante du projet de plan de sauvegarde, précise, clarifie et améliore la présentation du plan sur lequel ils seront appelés à se prononcer lundi.